



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 29/02/2024  
Reçu en préfecture le 29/02/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20240226-D\_2024\_2\_2B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2024\_2\_2**

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Présents : 23

Votants : 31

**Objet : Approbation du compte  
de gestion, du compte  
administratif 2023 du budget  
annexe du SPANC -47502- et  
vote de l'affectation du résultat**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 26 février à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Nouvelle Mairie de Berrias et Casteljau, Place de la Mairie (nouvelle mairie) A côté de la Place Andrée Rouveyrol, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 20 Février 2024

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

**Pouvoirs** :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy  
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre  
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur BONNET Franck  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

**Secrétaire de Séance** : Madame Delphine FEUILLADE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique à l'assemblée les résultats de l'exercice 2023 au niveau du budget annexe du SPANC.

Sur la base du compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas, de la présentation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement pour 2023, des affectations de résultats, le compte administratif du budget annexe du SPANC 2023 de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, qui figure au verso de la présente délibération, est voté à l'unanimité des membres présents et représentés. S'est retiré au moment du vote et n'a pas participé au vote : M. Joël FOURNIER, Président en fonction.

BUDGETANNEXE CDC PAYS DES VANS EN CEVENNES

SPANC

Le 26 février 2024, le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. FOURNIER Joël, délibérant sur le compte administratif FOURNIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

05/02/2024	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00		7 954,92	0,00	7 954,92
Opérations de l'exercice	50 540,74	50 530,00	0,00	4 409,00	50 540,74	54 939,00
Totaux	50 540,74	50 530,00	0,00	12 363,92	50 540,74	62 893,92
Résultat de clôture	10,74			12 363,92		12 353,18

Besoin de financement  
Excédent de fonctionnement 0,00

Reste à réaliser 0,00 0,00

Restes à réaliser Besoin de financement  
Excédent de financement 0,00

Besoin total de financement 0,00 section investissement +  
Excédent total de financement 12 363,92 restes à réaliser

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

0,00 au compte 1068 Investissement  
0,00 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés,

Ont signé la liste d'émargement dressée en début de séance,

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Emis le 26/02/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le